



Attentat du 7 janvier et plan vigipirate

publié le 08/01/2015

Suite à l'attentat du 7 janvier contre le journal Charlie hebdo, des mesures liées au plan vigipirate ont été prises dans les établissements scolaires. Nous ne sommes pas concernés actuellement par le niveau "alerte attentat", mais devons appliquer certaines consignes :

Toute personne extérieure à l'établissement qui serait amenée à circuler dans l'établissement devra se présenter à l'accueil du collège pour y déposer une pièce d'identité, préciser l'objet de sa visite et, s'il y a lieu, présenter son sac ouvert pour un contrôle visuel.

Par ailleurs, nous demandons aux familles de ne pas laisser leurs enfants trop longtemps devant le collège en les déposant et en les prenant en charge au plus près des horaires d'entrée et de sortie.

Il n'y a pas lieu de céder à une certaine psychose, mais la vigilance et le civisme de chacun sont de rigueur.

Une minute de silence aura lieu ce 8 janvier à 12h en hommage aux victimes de cet attentat.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien.

L'équipe de direction



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.